

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Administration, Impressions et Annonces, Tél. 10.47
85, Rue Fontenelle, 85
Adresse Télégraphique : RANDOLET Havre

Le Petit Havre

RÉDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR - JORDAN
Téléphone : 14.80
Secrétaire Général : TH. VALLÉE
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

ANNONCES
AU HAVRE... BUREAU DU JOURNAL, 112, boul. de Strasbourg.
L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est
A PARIS... seule chargée de recevoir les Annonces pour
le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et légales

ABONNEMENTS	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme.....	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements.....	6 Fr.	11 50	22
Union Postale.....	10	20 Fr.	40

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

Questions sociales

Pour les Familles nombreuses

De nombreuses questions sociales ont été soumises à l'examen de la législature qui vient de se terminer, et si elle a pu mener l'étude de quelques-unes à bien, il en est d'autres dont elle n'a pu s'occuper, ou qu'elle n'a pu aborder que partiellement.

C'est ainsi que les députés se sont séparés sans que fussent même formulées les conclusions de la Commission constituée en 1912 au ministère des finances pour étudier l'ensemble des moyens à mettre en œuvre afin de lutter contre la dépopulation.

Sans doute deux lois, s'inspirant des principes qui avaient servi de base à la constitution de cette Commission, ont été votées au cours de ces quatre années, et toutes deux sont susceptibles d'avoir les effets les plus bienfaisants.

C'est d'abord la loi du 14 juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreuses qui érée, au profit de tout chef de famille nécessaire ayant à sa charge au moins quatre enfants, un droit à une allocation fournie par la Commune et l'Etat.

C'est, d'autre part, la loi du 17 juin 1913, qui consacre le principe du repos obligatoire de maternité pour toutes les travailleuses, ce repos étant indemnisé par une allocation compensatrice du salaire perdu.

Mais l'œuvre ainsi accomplie est encore très insuffisante, et particulièrement il convient de signaler que les allocations annuelles aux familles nombreuses d'au moins quatre enfants ne sont que de 60 à 90 fr. par enfant de moins de treize ans au delà du troisième enfant en-dessous de cette limite ! Il est indéfinissable qu'une allocation aussi réduite perd véritablement le caractère qu'on a voulu lui donner, et qu'il y a lieu, par suite, de poursuivre l'effort commencé et d'arriver à accorder aux familles nombreuses un véritable et appréciable subside.

La justesse de ces considérations n'a pas échappé aux membres de la Commission d'Assurance et de Prévoyance sociales, qui a minutieusement étudié diverses propositions de loi soumises à son examen, et au nom de laquelle M. André Honorat a déposé sur ce sujet un rapport fort circonstancié avant la séparation de la Chambre.

Dans ce rapport, l'honorable député des Basses-Alpes propose la création d'une Caisse Nationale pour l'Allégement des Charges de Famille. Ce serait un établissement public qui aurait pour objet de recueillir et de gérer les fonds destinés à accorder des allocations aux familles françaises répondant aux conditions suivantes :

Tout chef de famille, ayant au moins deux enfants vivants, pourrait souscrire, auprès de cette Caisse, un contrat d'assurance contre de nouvelles charges de famille.

Ce contrat comporterait de la part du signataire un versement de 9 francs par an, réduit à 6 francs dans le cas où l'un ou l'autre des conjoints serait assujéti à la loi des retraites ouvrières, et à 3 francs dans le cas où tous deux seraient, en outre, adhérents à une Société de secours mutuels.

Moyennant ce versement, la famille bénéficierait, à la naissance d'un nouvel enfant, d'une allocation de 850 francs, payable en huit termes : 150 francs dès le quatrième jour de la naissance ; 125 francs le quatrième-vingt-dixième jour ; 125 francs à l'expiration de la première année, enfin

quatre-vingt-dix francs à l'expiration de chacune des cinq années suivantes.

L'assurance cesserait de plein droit après chaque naissance, mais pourrait être renouvelée à la demande des intéressés.

Toutefois, en aucun cas, les allocations de la Caisse nationale ainsi instituée ne pourraient se cumuler avec les secours donnés par la loi du 14 juillet 1913, qui, d'ailleurs, ne s'occupe que des enfants survivant après le troisième.

Il y aurait là, on le voit, tout un nouveau système d'assurance, et qui serait singulièrement avantageux pour ceux qui en bénéficierait, puis que, dans bien des cas, un simple versement de six ou trois francs assurerait, quelques mois plus tard, une indemnité de 850 francs.

On conçoit que des garanties aient, dans ces conditions, paru nécessaires, surtout au point de vue de la santé du contractant. Il a donc été prévu que chaque père de famille, sollicitant un contrat d'assurance, devra subir un examen médical, dans lequel seront examinées particulièrement leurs antécédents physiologiques.

Une Commission siégeant au chef-lieu du département prendrait connaissance des rapports médicaux, strictement confidentiels, et statuerait ensuite sur l'établissement du contrat sollicité.

M. Honorat envisage enfin dans son rapport les conditions financières dans lesquelles pourrait être réalisé son très intéressant projet.

Il est à prévoir que, dès les premières années, la Caisse recruterait au maximum 50 à 60.000 adhérents ; le total des allocations pourrait donc s'élever à une quarantaine de millions. Or les versements des assurés ne devront guère dépasser trois ou quatre millions.

Il faut donc créer des ressources. Pour cela, la Commission, par l'organe de M. Honorat, propose de les chercher dans un impôt, consistant en l'addition d'un dixième au principal des quatre contributions directes ; de ce dixième seraient déchargés : les contribuables âgés de moins de 30 ans, ceux âgés de 35 ans ayant un enfant, ceux de 40 ans ayant deux enfants, et tous ceux ayant trois enfants.

Le produit de la taxe ainsi établie serait d'une trentaine de millions environ.

Il est bien entendu, évidemment, que le jour où sera réalisée la réforme fiscale, il y aurait lieu de modifier le mode d'assiette de ce nouvel impôt.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, et telle qu'elle se trouve ainsi résumée dans ses grandes lignes, la proposition de loi de la Commission d'Assurance et de Prévoyance sociales se présente comme une initiative du plus haut intérêt et la nouvelle Chambre devra l'étudier avec le plus vif désir d'aboutir à réaliser enfin les mesures de protection que la démocratie doit prendre en faveur des familles nombreuses.

F. POLET.

Le Voyage des Souverains anglais

Le Daily Mail publie la dépêche suivante que M. Poincaré, « détroit », dit-il, aux règles du protocole concernant les communications du chef de l'Etat, a bien voulu lui adresser.

J'ai conservé un souvenir très vif et très reconnaissant de la réception qui m'a été faite en Angleterre l'an dernier. Ce sera avec un plaisir réel que j'interromprai mes vacances dans le sud de la France pour rentrer d'ici une quinzaine à Paris et recevoir à mon tour le roi et la reine d'Angleterre. Leurs Majestés peuvent être assurées d'avance que la population parisienne leur réservera un accueil très chaud et très cordial. La nation française sera heureuse de savoir cette occasion de manifester son amitié pour le peuple anglais.

MÉDITATION

Un journal hebdomadaire bien connu, l'Opinion, publie chaque samedi une « méditation pour la semaine » ; sans vouloir l'imiter ni effaroucher nos lecteurs par une rubrique aussi austère, nous pourrions du moins nous inspirer de cette judicieuse habitude, à l'occasion du Vendredi-Saint.

A l'ordinaire, le tourbillon de la vie nous emporte, un jour avec sa peine et l'autre avec sa joie, au gré du remous de nos affaires privées ou des affaires publiques, sans parler des affaires Rochette ou Calmette ! Profitons donc d'une rare occasion de nous recueillir et de méditer.

Vendredi-Saint, c'est l'anniversaire, suivant la tradition chrétienne, de la mort de Jésus-Christ ; les catholiques pratiquants feront maigre, nous n'aurons pas la sottise de faire gras exprès. Bien au contraire, oubliant pour un jour nos divisions, comme l'humanité a besoin de la faire aux grandes dates de son existence, nous préférons faire un acte de solidarité universelle ; avec les croyants comme avec les positivistes athées, nous célébrerons la mémoire du grand mort dont le nom brille encore sur notre civilisation.

Qu'on ne me fasse pas dire ce que je ne dis pas ; j'ai eu l'occasion de déclarer nettement, ici même, qu'il y a un hiatus entre l'Eglise et le monde moderne ; d'autre part, en ce jour de recueillement et d'apaisement, je ne céderai pas à la tentation facile d'opposer, après l'auteur du Christ au Vatican, l'Eglise à Jésus-Christ ; je rappellerai seulement qu'Auguste Comte, le fondateur de la religion positive, avait institué le culte des héros qui consiste dans « l'idéalisation systématique des liens moraux de l'humanité » et que dans son fameux calendrier de 1849 il associait aux grands hommes de l'Antiquité et des Temps modernes, les fondateurs du Christianisme.

Après cela, j'ai bien le droit de parler de Jésus-Christ un Vendredi-Saint, sans que l'on me cherche querelle et en laissant chacun, dans l'intimité de sa conscience, évoquer autour de ce nom ses consolantes croyances ou sa sereine philosophie.

Au travers des traditions et au delà des dogmes, la mort de Jésus-Christ signifie le triomphe de l'esprit. Il n'était rien, socialement parlant ; sa doctrine, faite de bonté et proclamant l'égalité fondamentale de tous les hommes et de toutes les races, était un défi au monde d'alors, dur et hérissé de barrières de castes et de haines de peuples ; tous les pouvoirs établis et tous les préjugés populaires se sont ligüés contre lui ; on l'a tué, mais non pas son génie avec lui ; le temps, qu'il avait devancé, a travaillé pour lui et le monde est venu à sa doctrine, sinon déjà en pratique, du moins dans ses confessions de foi et dans ses lois.

Je me rappelle des paroles de mon maître intellectuel, Edgar Quinet, qui me paraissent contenir la leçon d'aujourd'hui ; on m'excusera de le citer encore :

Un homme, en grandissant intérieurement, en redoublant en soi, par un effort sublime, la vie morale, fait, sans qu'il le sache, une révolution dans le genre humain qui, tôt ou tard, est obligé de se mettre à son niveau.

Nous voilà monté, pour un instant, à un niveau bien haut — respirons-y le souffle vivifiant de l'optimisme dont nous avons besoin après les jours troubles que nous venons de traverser — et redescendons modestement, en ayant soin de ne pas tomber, dans la vie quotidienne...

CASPAR-JORDAN.

Les Aviateurs Militaires assassinés au Maroc

Comme nous l'avons dit hier en « Dernière Heure », le ministre de la guerre a reçu une dépêche du Maroc lui annonçant la mort de deux aviateurs, un capitaine et un caporal, son chasseur.

Les deux hommes qui effrayaient, le 5 avril, un voyage de Casablanca à Fez, avaient été obligés d'atterrir en cours de route par suite d'un accident. Sans doute, ne pouvant plus utiliser leur appareil, ils l'abandonnèrent et rejoindront à pied le poste le plus voisin, car si les indigènes de la vallée de l'Oued Bou-Regreb, retrouvèrent les corps des aviateurs qui avaient été assassinés, il a été impossible jusqu'à présent de retrouver leur appareil ou ses débris.

Le ministre de la guerre n'a pas reçu de détails complémentaires sur la mort des deux aviateurs ; mais il a communiqué hier matin les noms des victimes.

Il s'agit du capitaine Alfred-Gaston Hervé, de l'artillerie coloniale, et le caporal Rooland.

Le capitaine Hervé, chevalier de la Légion d'Honneur, a été promu à son grade le 2 avril 1902. Ses parents habitent Eckmühl, dans le département de Orléans.

La famille du caporal Rooland demeure à Puteaux.

Cependant, au sujet du capitaine Hervé, une méprise est possible, sinon probable. En effet, le capitaine Hervé (Alfred-Gaston), de l'artillerie coloniale, n'est pas inscrit sur l'annuaire militaire en qualité d'aviateur. Un homonyme du même grade, Isidore Hervé, appartenant au 29^e d'artillerie à Laon, est, par contre, mentionné avec ce titre.

Par ailleurs, le capitaine Alfred Hervé est le frère de M. Gustave Hervé, directeur de la Guerre Sociale. Or un de nos confrères s'est rendu à ce journal où, en l'absence de M. Hervé, en voyage actuellement, un rédacteur a fait la déclaration suivante :

« Le frère de notre directeur est revenu du Tonkin il y a à peine trois ou quatre mois. Il est donc peu probable qu'il ait été envoyé au Maroc en vue, après la longue campagne qu'il a faite en Extrême-Orient. »

D'ailleurs, à notre connaissance, il n'a jamais fait d'aviation, et s'il était monté à bord d'un appareil, ce ne pouvait être qu'en qualité de passager. Or, la dépêche reçue par le ministère désignait un officier aviateur et un caporal son mécanicien.

Le service de l'aéronautique militaire, où l'on aurait pu désigner exactement la victime, était, comme tous les bureaux du ministère de la guerre, fermé jusqu'à mardi matin.

MORT D'UN CANDIDAT

Sur télégraphie de Villery la mort subite, survenue hier matin, de M. Jacquinet, conseiller général du canton de Bouilly, candidat du parti progressiste aux prochaines élections législatives contre M. Nicolas Leandre, socialiste unifié, député sortant.

EXPLOIT DE SUFFRAGETTE

LONDRES. — Hier après-midi, une femme qu'on suppose être une suffragette, a brisé à l'aide d'une hachette plusieurs vitrines de la section asiatique au British Museum.

LES GRÈVES EN ANGLETERRE

LONDRES. — Le nombre des grévistes du bâtiment a augmenté. Les électriciens des travaux publics se sont également mis en grève.

Explosion d'un Dirigeable Italien

Plusieurs Blessés
ROME. — La Tribuna publie la dépêche suivante de Milan :
Le dirigeable Citta di Milano a dû, à la suite d'un accident, atterrir près de Cantù. De nombreux curieux se sont approchés du dirigeable. Les carabinieri s'efforcèrent d'éloigner la foule.
Les pilotes avaient recommandé au public de ne pas fumer.
A un certain moment le dirigeable éclata sans qu'on puisse en préciser la cause. Il est complètement détruit.
On dit qu'il y aurait de nombreux blessés, mais que tous seraient légèrement atteints.
Le Citta di Milano avait été offert à l'armée par souscription publique.
On annonce que demain, une nouvelle souscription publique recueillera des fonds pour un nouveau navire aérien.

VOYAGES AÉRIENS

LONDRES. — L'aviateur français Salmé, parti de Paris hier matin avec un passager, est descendu à Croydon, dans la banlieue de Londres.
LYON. — Le lieutenant de Volmerange, pilote du biplan Lyon, de l'escadrille N° 19, venant des Maillais et qui s'était égaré dans une mer de nuages, a atterri à 5 h. 45 à l'aérodrome d'Ongès.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Du 26 Avril 1914

CANDIDATS RÉPUBLICAINS DE GAUCHE

1^{re} Circonscription du Havre
JULES SIEGFRIED
ANCIEN MINISTRE
DÉPUTÉ SORTANT

2^e Circonscription du Havre
PAUL CLOAREC
CAPITAINE DE FRÉGATE DE RÉSERVE
Ancien Directeur de la « Ligue Maritime »

3^e Circonscription du Havre
GEORGES BUREAU
DÉPUTÉ SORTANT

MANIFESTE

du Parti Républicain Démocratique

La Commission centrale exécutive du parti républicain démocratique adresse aux électeurs l'appel ci-dessous :

La République responsable envers la France d'une gestion de quarante-trois ans, qui a développé sa prospérité intérieure par le progrès légal et maintenu la paix dans la dignité, n'a rien à redouter du prochain jugement du pays. Le suffrage universel, dont elle est l'expression souveraine, lui renouvellera, une fois de plus, son inébranlable confiance.

Mais si la forme du gouvernement est hors de cause, son orientation n'a jamais eu plus besoin d'être loyalement, nettement et fermement précisée. La France doit savoir où ses mandataires veulent la conduire, et par quels moyens.

Les lois votées dans l'ordre social et dans l'ordre laïque, qu'aucune attitude ne doit menacer, sont le patrimoine commun de tous les républicains. Nous leur donnons notre adhésion réfléchie et fidèle.

La République ne peut se développer que dans une France unie, respectée et forte. La loi de trois ans s'est imposée comme un sacrifice immédiat et inéluctable de nos adversaires eux-mêmes, quand ils ont assumé les responsabilités du pouvoir, ont reconnu et proclamé la nécessité nationale. Elle restera tant que les circonstances extérieures ne seront pas modifiées, la sauvegarde inaliénable du pays et la condition même de sa sécurité. Nous n'en ferons pas l'enjeu, à la fois criminel et vain, des luttes électorales.

Nous nous refusons avec une énergie égale à transformer l'impôt, qui est la participation de tous aux dépenses générales, en une sorte d'enquête vexatoire sur les fortunes privées dont les collectivistes auraient tôt fait de préparer l'expropriation et le nivellement. La réforme nécessaire des contributions directes peut et doit s'opérer sans porter atteinte aux principes qui ont été proclamés en 1789. Entre la révolution française et la révolution sociale notre choix est fait.

La situation financière appelle des économies sérieuses et un contrôle sévère. Elle exige aussi des sacrifices : nous sommes prêts à les consentir, mais nous condamnons la déclaration obligatoire et le contrôle qu'elle entraîne comme une forme intolérable et abusive d'inspection qui, mise en œuvre, révoquerait contre la République le pays tout entier.

L'école laïque, que nous entourons de notre confiance sollicitée, n'a pas besoin pour se défendre d'un monopole, direct ou indirect, avoué ou dissimulé, total ou partiel. Le droit d'enseigner, réglementé et contrôlé, est une liberté. Adversaires résolus de l'ingérence religieuse dans les affaires publiques, nous sommes attachés à la liberté de conscience, à son respect et à son exercice. Nous répudions, d'où qu'elles viennent, toutes les intolérances.

Nous voulons administrer, légiférer et gouverner pour tous les Français, dont l'union plus étroite fera la République plus forte. Le paix civile est la condition du progrès social. Aux intérêts de parti et de clientèle, qui ont trop souvent entrainé des surenchères, des défiances ou des abus, nous opposons, avec le respect des lois et de la discipline, l'intérêt général du pays, le souci de sa prospérité, le sens de sa grandeur, la conscience raisonnée de son avenir.

Électeurs, deux politiques sont en présence. Il dépend de votre patriotisme clairvoyant de donner à la France, fatiguée de tant de secousses et de vaines querelles, la tranquillité, la stabilité et la sécurité dont elle a besoin.

Pour la Commission centrale exécutive du parti républicain démocratique.
Le président :
A. CARNOT,
Membre de l'Institut.

ON TROUVE

LE PETIT HAVRE à Paris
à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE
108, rue St-Lazare, 109
(immeuble de l'HOTEL TERMINUS)

Le journal a dit qu'un moment de l'installation du Cabinet Monis, la direction politique du ministère des affaires étrangères l'aurait de l'existence d'un consortium dont les termes avaient été arrêtés entre M. Pichon, ministre des affaires étrangères pour la France et le baron de Schoen, ambassadeur d'Allemagne.

L'Eclair publie aujourd'hui, à l'appui de cette affirmation, deux documents.

Il s'agit de deux lettres concertées signées dans le cabinet de M. Pichon et datées du 15 décembre 1910.

La première, de M. Pichon à l'ambassadeur d'Allemagne, est relative à un projet de consortium franco-allemand pour l'exploitation d'une frontière située au Congo français, sur les frontières du Cameroun, et vise les rapports locaux entre les colonies des deux pays.

M. Pichon disait en terminant que le gouvernement français approuvait en principe les dispositions arrêtées, mais que le consortium ne pouvait se réaliser qu'après le règlement de la question au point de vue parlementaire.

La seconde lettre est de l'ambassadeur d'Allemagne, en réponse à celle de M. Pichon.

L'ambassadeur prend acte de l'accord qui s'est établi avec l'approbation en principe du gouvernement français, en ce qui concerne le projet de consortium et signale qu'il a communiqué la lettre du ministre aux intéressés allemands.

L'Eclair insiste sur le fait que l'on n'a tenu aucun compte de ces deux documents.

L'OPÉRATION DU ROI DE SUÈDE

STOCKHOLM. — L'opération qu'a subie le roi a commencé ce matin, à 40 h. 45 et s'est terminée à midi.

La Question du Consortium Franco-Allemand au Congo

Les journaux ont dit qu'un moment de l'installation du Cabinet Monis, la direction politique du ministère des affaires étrangères l'aurait de l'existence d'un consortium dont les termes avaient été arrêtés entre M. Pichon, ministre des affaires étrangères pour la France et le baron de Schoen, ambassadeur d'Allemagne.

L'Eclair publie aujourd'hui, à l'appui de cette affirmation, deux documents.

Il s'agit de deux lettres concertées signées dans le cabinet de M. Pichon et datées du 15 décembre 1910.

La première, de M. Pichon à l'ambassadeur d'Allemagne, est relative à un projet de consortium franco-allemand pour l'exploitation d'une frontière située au Congo français, sur les frontières du Cameroun, et vise les rapports locaux entre les colonies des deux pays.

M. Pichon disait en terminant que le gouvernement français approuvait en principe les dispositions arrêtées, mais que le consortium ne pouvait se réaliser qu'après le règlement de la question au point de vue parlementaire.

La seconde lettre est de l'ambassadeur d'Allemagne, en réponse à celle de M. Pichon.

L'ambassadeur prend acte de l'accord qui s'est établi avec l'approbation en principe du gouvernement français, en ce qui concerne le projet de consortium et signale qu'il a communiqué la lettre du ministre aux intéressés allemands.

L'Eclair insiste sur le fait que l'on n'a tenu aucun compte de ces deux documents.

Dernière Heure

PARIS, TROIS HEURES MATIN

DÉPÊCHES COMMERCIALES

MÉTAUX

LONDRES, 9 Avril. Dépêche de 4 h. 30

	TON	COURS	HAUSSE	BAISSE
CUIVRE				
Comptant	calme	65 13/6	-	6/3
3 mois		65 17/6	-	7/6
ETAIN				
Comptant	ferme	168 5/-	20/-	-
3 mois		170 5/-	20/-	-
FER				
Comptant	calme	51/8	1 d	-
3 mois		51/9	-	-

Frix comparés avec ceux de la deuxième Bourse du 8 avril 1914.

UN TÉLÉGRAMME DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

NICE. — Le président de la République a adressé un télégramme de sympathie au roi de Suède à la suite de l'opération chirurgicale subie hier par le souverain.

L'AFFAIRE CALMETTE

A l'Instruction
Dans sa déposition, M. Labeyrie a déclaré que malgré les bruits répandus, M. et Mme Caillaux étaient très unis.

Le jour où Mme Caillaux devait tuer M. Calmette, il se rappelle que rentrant vers midi dans le cabinet du ministre, il y trouva Mme Caillaux, le regard fixe, dans un état manifeste de stupéfaction morale.

M. Labeyrie fut tellement impressionné par cette attitude que dans l'après-midi, vers 5 heures, dès qu'il eut reçu des nouvelles de la séance du Sénat, il voulut téléphoner à Mme Caillaux, mais elle n'était malheureusement plus chez elle.

Le témoin a ajouté que lorsqu'il revit Mme Caillaux le soir, au commissariat, il la trouva dans un état de surexcitation dont le souvenir l'impressionne encore.

M. Vidal, publiciste, mis en cause par M. Caillaux et par le docteur Sauvineau, a été entendu après M. Labeyrie.

Il a confirmé en tous points la déposition du docteur Sauvineau, ajoutant que le 12 mars dernier, il informa M. Sauvineau de que le Figaro allait publier les trois lettres de M. Caillaux à sa femme.

Le témoin tenait ce renseignement d'une personne amie de M. Calmette.

M. Vidal ne peut donner le nom de cette personne.

Au sujet de l'affaire Prien, M. Vidal a affirmé que dans l'entourage de M. Calmette on chercha à susciter par tous les moyens possibles des témoignages en vue de la campagne entreprise sur l'affaire Prien.

A L'OFFICIEL

Le Journal Officiel publie un décret aux termes duquel M. Jacquinet de Margerie, ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe, directeur des affaires politiques et commerciales, est promu au grade de commandeur de la Légion d'Honneur.

L'Officiel publie également une circulaire relative à l'application de la loi du 31 mars 1914 portant modification des articles 1, 3, 4, 5 et 11 de la loi du 29 juillet 1913 ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote, ainsi que de la sincérité des opérations électorales.

LES AFFAIRES D'ORIENT

Convention greco-serbe
ATHÈNES. — La convention entre la Grèce et la Serbie relative à Salonique, vient d'être signée.

VOYAGES AÉRIENS

LONDRES. — L'aviateur français Salmé, parti de Paris hier matin avec un passager, est descendu à Croydon, dans la banlieue de Londres.

LYON. — Le lieutenant de Volmerange, pilote du biplan Lyon, de l'escadrille N° 19, venant des Maillais et qui s'était égaré dans une mer de nuages, a atterri à 5 h. 45 à l'aérodrome d'Ongès.

L'AFFAIRE CALMETTE

A l'Instruction

Mme Madeleine Guillemaut, amie de Mme Caillaux, vient d'adresser à M. Boucard la lettre suivante :

Paris, 8 avril 1914.

Monsieur le juge d'instruction, J'ai les jours-ci dans divers journaux que les termes des lettres intimes de Mme Guillemaut...

M. Vidal, en réponse à mes objections, me dit : « Lisez le Figaro demain et vous verrez. » En effet, le lendemain, le Figaro publiait la lettre « Ton Jo ».

« Le surlendemain dimanche 5 mars, M. Vidal me dit : « Vous voyez que j'avais eu raison ! Eh bien ! il y a encore deux autres lettres qui vont paraître incessamment et la première n'est rien de côté de ces deux-là ».

M. Vidal ajouta : « Vous devriez prévenir M. Caillaux ». Ma famille est depuis plus de six semaines en relations avec la famille de M. Caillaux.

« Mon beau-père, M. Pozat, ingénieur des mines, était camarade d'école de M. A. Fred Caillaux, oncle de l'ancien ministre des finances.

« Je dois dire d'ailleurs que dès le 12 mars, M. Vidal m'avait dit qu'il semblait utile d'aviser M. Caillaux. Mais je n'avais pas voulu le faire à cette date, parce que je ne croyais pas que cette publication de lettres intimes fût possible.

« Le lendemain soir, se produisit le drame. Je dois avouer que je ne suis alors demeuré si je n'avais pas eu tort de ne pas avoir prévenu M. Caillaux ; et quand j'ai vu que la question de ces lettres venait en discussion, je l'ai mis au courant des faits que je viens de vous relater.

M. Labeyrie, ancien chef du Cabinet de M. Caillaux, dépose ensuite.

MARCHANDS DE MUGUET

Avril et mai apportent aux Parisiens les premières fleurs de printemps. Dans les rues, le printemps s'en fait de plus en plus abondant, car la tradition veut — la superstition aidant — qu'un brin de cette blanche fleur, offerte ce jour-là, porte bonheur à qui la reçoit.

La Chambre syndicale allégué qu'en vendant le muguet bon marché aux petits revendeurs, les forceurs aident à jeter le discrédit sur une fleur qui ne peut avoir qu'à gagner à être vendue un bon prix en boutique.

Devant l'ultimatum d'une clientèle dont l'importance leur impose de ne pas négliger les injonctions, les principaux forceurs de muguet de la région parisienne se sont engagés d'honneur à ne plus en vendre aux marchands des rues. Plusieurs horticulteurs, d'autre part — sans aller jusque-là — ont promis solennellement de vendre le muguet au prix fort — c'est-à-dire 50 0/0 plus cher — à toute personne qui ne justifierait pas de sa bonne qualité de commerçant patenté et de marchand de fleurs naturelles en gros ou en détail.

La campagne des fleuristes en boutique de Paris, en portant un grave préjudice à leurs modestes concurrents du plein air, va donc avoir ce déplorable résultat, que cette année, au 1er mai, nombreuses seront les ouvrières et les midinettes, à la sortie des ateliers, qui devront renoncer à orner leur corsage de la

fille telles qu'elle les avait éprouvés elle-même, avec toute leur vivacité, toute leur fraîcheur et toute leur innocence.

Après un nouveau silence, Cyprienne reprit : — Moi non plus, Monsieur, je ne m'attendais pas à vous rencontrer ici ; mais je suis heureuse. Mon père va être heureux d'apprendre que nous allons pouvoir enfin resituer le porte-monnaie que...

— Monsieur votre père est ici, Made-moiselle, dit vivement Albert. Je l'ai vu entrer avec vous. Je vais lui parler tout de suite, si vous le permettez.

— Volontiers... mais il n'a pas votre porte-monnaie sur lui, dit Cyprienne avec une expression de malice dans laquelle rayonnait tout le bonheur dont elle était pénétrée.

— Je le pense bien, répliqua Albert sur le même ton ; mais comme j'ai hâte de le retrouver, je tiens à demander à Monsieur votre père quel jour je pourrai me présenter chez lui.

— Venez donc, Monsieur, car voici la fin du quatuor.

— Et ils partirent tous deux le cœur débordant de bonheur.

— Il ne soupçonnait pas qu'en ce moment même l'orage, un sombre et redoutable orage, grondait déjà sourdement au-dessus de leur idylle à peine commencée.

— Complètement, Mademoiselle, répondit Albert fort troublé lui-même, car l'impression qu'il avait produite sur Cyprienne lui avait pas échappé, et par un étrange phénomène, lui, le Parisien un peu blasé, ressentait toutes les émotions de la jeune

elle était si habituée à l'entendre exprimer le contraire de sa pensée ! Elle se demanda seulement à elle-même : — Où en veut-elle venir ? Elle le sut bientôt.

— Car enfin, reprit Mme de Karriol, lorsqu'on but de huit années il n'y a pas d'enfant dans le ménage, je crois qu'il faut renoncer à tout espoir d'en voir venir.

— A moins que... dit Mme d'Herbier, en baissant la voix et en s'arrêtant sur ce mot avec un sourire ironique.

— L'intention fut comprise de tous, même de Mme Elvire de Karriol, qui n'hésita pas à faire tout haut cette réflexion, un peu risquée pour une jeune fille : — Oh ! une pareille supposition serait impossible avec une femme comme Mme de Clamareins !

— C'est non avis, dit sèchement la baronne ; cependant, il serait toujours permis de s'étonner d'un fait aussi extraordinaire.

— Malheureusement pour elle, reprit Mme Larvier, tout prouve qu'elle n'est pas dans cette situation.

— Bah ! répliqua la baronne de plus en plus raide, où voyez-vous donc cette preuve ? — Ne l'avez-vous pas vu valser tout à l'heure ? — Eh bien ? — Eh bien, non seulement elle valsait avec une légèreté, une grâce et un abandon de jeune fille, mais s'il y avait la moindre appréhension, il est certain que son mari, loin de danser avec elle, n'eût pas

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

3^e Circonscription du Havre

Les Réunions de M. Paul Cloarec

Candidat Républicain de Gauche

Hier soir, à 8 heures 1/2, le Comité d'Action républicain du 6^e Canton s'était réuni à la Salle Valinot pour entendre M. Paul Cloarec exposer son programme.

La séance fut présidée par M. Basset, qui présenta le candidat. Il dit la compétence indiscutable de M. Cloarec au point de vue des questions maritimes et la fermeté de ses convictions républicaines.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

3^e Circonscription du Havre

Les Réunions de M. Paul Cloarec

Candidat Républicain de Gauche

Hier soir, à 8 heures 1/2, le Comité d'Action républicain du 6^e Canton s'était réuni à la Salle Valinot pour entendre M. Paul Cloarec exposer son programme.

La séance fut présidée par M. Basset, qui présenta le candidat. Il dit la compétence indiscutable de M. Cloarec au point de vue des questions maritimes et la fermeté de ses convictions républicaines.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

3^e Circonscription du Havre

Les Réunions de M. Paul Cloarec

Candidat Républicain de Gauche

Hier soir, à 8 heures 1/2, le Comité d'Action républicain du 6^e Canton s'était réuni à la Salle Valinot pour entendre M. Paul Cloarec exposer son programme.

La séance fut présidée par M. Basset, qui présenta le candidat. Il dit la compétence indiscutable de M. Cloarec au point de vue des questions maritimes et la fermeté de ses convictions républicaines.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

Le candidat, après avoir remercié M. Basset de sa parole, déclara qu'il n'avait accepté de poser sa candidature dans la 3^e circonscription que lorsqu'il eut la certitude que toutes les fractions du parti républicain avaient fait l'union sur son nom.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

3

Le steamer Rochambeau, qui a pris la mer, mercredi soir, pour New-York, emportait 1,382 passagers dont 165 de cabine.

Le steamer français La-Savoie partira le 11 avril, à 18 heures, du bassin de l'Eure, pour New-York.

Le Franklin Mercredi soir, vers sept heures, est entré au port le sous-marin Franklin. Ce bâtiment, dont c'est la première apparition au Havre, est commandé par le lieutenant de vaisseau Sibert.

Le Naufrage du Chaland Creusot-N° 13 On se souvient de la tragique collision qui se produisit à Caudebec-en-Caux dans la nuit du 23 au 24 mars, et à la suite de laquelle le chaland Creusot-N° 13, de la Compagnie Générale de Navigation, coula avec deux hommes de son équipage.

Les marées doivent, pendant quelques jours, présenter une très grande amplitude. Voici les cotes prévues: Vendredi, à 8 h. 42, hauteur 8 m. 05, et à 19 heures, 8 m. 10.

Pour la Turquie On vient de recruter au bureau de l'inscription maritime un équipage destiné à conduire à Constantinople le steamer Hellespont.

Dans les Cales Le petit chalutier à vapeur Alpha, de Dieppe, dont nous avons annoncé l'arrivée dans notre port il y a une quinzaine de jours à la suite de son abordage avec le steamer allemand Jonas-Soll, a pris place mercredi dans un des petites formes de radoub, où les ateliers Delhomme procéderont aux réparations.

Le Beauville On a commencé hier à décharger l'hiloire du panneau du steamer Beauville, de façon que puissent sortir plus aisément les sacs de graines de coiza du chargement que l'eau fait gonfler.

Faits Divers L'Agresion de la rue Bazan A coups de baïonnette L'enquête est poursuivie hier afin de retrouver le soldat militaire qui aurait frappé de sa baïonnette la femme Boivin, née Bertie Duros.

Les Splendeurs d'une Boucherie Parmi les somptueux étalages que constituent à cette époque de l'année les grands établissements de boucherie de notre ville, il en est un qui se fait particulièrement remarquer par la beauté, la haute qualité des viandes qui y sont exposées.

Grand Cinéma Gaumont En raison du Vendredi-Saint, et pour les répétitions générales de Pâques Rouges et d'Atlantis, aujourd'hui 10 avril.

Relache Demain samedi, 11 avril, à 8 h. 3/4, représentation en exclusivité des deux plus grands succès de l'année.

Atlantis Le drame de la mer le plus émouvant édité jusqu'ici. Ce film nous fait assister à l'engloutissement réel d'un grand paquebot et à toutes les phases angoissantes d'une épopée maritime qui est la fois le plus grand drame policier que l'on puisse imaginer, et reproduire d'une façon aussi réelle.

Bivalité Dans la soirée de mercredi, vers sept heures, une cuisicière, Henriette Leveau, âgée de 38 ans, demeurant 26, rue de Bordeaux, rencontra sur la place Gambetta la fille Julia Couillebaud, demeurant rue Saint-Jacques.

Les Paques Rouges de la série artistique « Gaumont-Monopole » Conte de temps jadis. Merveilleuse reconstitution historique, figuration considérable, entièrement en couleurs.

Un Forcené Se trouvant à boire dans le débit Lapart, rue des Drapiers, 30, un nommé Marcel Boquet, âgé de 48 ans, frontalier, demeurant rue Bazan, 34, se trouva si surexcité par l'alcool qu'il causa du scandale au point que le propriétaire du lieu dut requérir un agent pour l'expulser, car il menaçait de la frapper avec un bock.

Conférences et Cours Ligue Coloniale Française (Section du Havre). M. M. Prudhomme, directeur du Jardin Colonial, se tiendra samedi 11 avril de 11 h. 1/2 à midi 1/2 dans le bureau de la Ligue Coloniale Française (Bourse, escalier E), à la disposition de toutes les personnes qui désireraient lui demander des renseignements d'ordre économique sur les colonies françaises.

NOS CONSULTATIONS Ch. L. 2496. - Vous pouvez disposer de vos biens par testament.

Grand-Théâtre du Havre Direction A. VIGUIER (9e année) SAISON D'OPERA Du 18 Avril au 17 Mai (18 représentations)

TASLEAU DE LA TROUPE Administration MM. A. VIGUIER, Directeur-Administrateur. DEBRIE, Régisseur Général.

Opéra - Opéra-Comique - Traductions ARTISTES MM. FONTAINE, ténor de l'Opéra (Paris).

Artistes en représentation Mlle LISE CHARNY, de l'Opéra, dans Samson et Dalila et Carmen.

Théâtre-Cirque Omnia CINEMA OMNIA PATHE Depuis mardi que figure sur l'affiche du Cinéma Omnia le titre Rochambeau, le public havanais, par son affluence et ses bravos, rend le meilleur hommage à ceux qui ont eu l'audace d'entreprendre ce travail gigantesque.

Grand Cinéma Gaumont En raison du Vendredi-Saint, et pour les répétitions générales de Pâques Rouges et d'Atlantis, aujourd'hui 10 avril.

Relache Demain samedi, 11 avril, à 8 h. 3/4, représentation en exclusivité des deux plus grands succès de l'année.

Atlantis Le drame de la mer le plus émouvant édité jusqu'ici. Ce film nous fait assister à l'engloutissement réel d'un grand paquebot et à toutes les phases angoissantes d'une épopée maritime qui est la fois le plus grand drame policier que l'on puisse imaginer, et reproduire d'une façon aussi réelle.

Les Paques Rouges de la série artistique « Gaumont-Monopole » Conte de temps jadis. Merveilleuse reconstitution historique, figuration considérable, entièrement en couleurs.

Un Forcené Se trouvant à boire dans le débit Lapart, rue des Drapiers, 30, un nommé Marcel Boquet, âgé de 48 ans, frontalier, demeurant rue Bazan, 34, se trouva si surexcité par l'alcool qu'il causa du scandale au point que le propriétaire du lieu dut requérir un agent pour l'expulser, car il menaçait de la frapper avec un bock.

Conférences et Cours Ligue Coloniale Française (Section du Havre). M. M. Prudhomme, directeur du Jardin Colonial, se tiendra samedi 11 avril de 11 h. 1/2 à midi 1/2 dans le bureau de la Ligue Coloniale Française (Bourse, escalier E), à la disposition de toutes les personnes qui désireraient lui demander des renseignements d'ordre économique sur les colonies françaises.

NOS CONSULTATIONS Ch. L. 2496. - Vous pouvez disposer de vos biens par testament.

Grand-Théâtre du Havre Direction A. VIGUIER (9e année) SAISON D'OPERA Du 18 Avril au 17 Mai (18 représentations)

TASLEAU DE LA TROUPE Administration MM. A. VIGUIER, Directeur-Administrateur. DEBRIE, Régisseur Général.

Opéra - Opéra-Comique - Traductions ARTISTES MM. FONTAINE, ténor de l'Opéra (Paris).

Folies-Bergère Ce soir, débuts de la célèbre compagnie « Les Sayton » dans leur scène « Une Nuit au bord du Nil ». Cette attraction nous arrive précédée d'une grande réputation, et nous promet un grand succès.

Conférences et Cours Ligue Coloniale Française (Section du Havre). M. M. Prudhomme, directeur du Jardin Colonial, se tiendra samedi 11 avril de 11 h. 1/2 à midi 1/2 dans le bureau de la Ligue Coloniale Française (Bourse, escalier E), à la disposition de toutes les personnes qui désireraient lui demander des renseignements d'ordre économique sur les colonies françaises.

NOS CONSULTATIONS Ch. L. 2496. - Vous pouvez disposer de vos biens par testament.

Grand-Théâtre du Havre Direction A. VIGUIER (9e année) SAISON D'OPERA Du 18 Avril au 17 Mai (18 représentations)

TASLEAU DE LA TROUPE Administration MM. A. VIGUIER, Directeur-Administrateur. DEBRIE, Régisseur Général.

Opéra - Opéra-Comique - Traductions ARTISTES MM. FONTAINE, ténor de l'Opéra (Paris).

Artistes en représentation Mlle LISE CHARNY, de l'Opéra, dans Samson et Dalila et Carmen.

Théâtre-Cirque Omnia CINEMA OMNIA PATHE Depuis mardi que figure sur l'affiche du Cinéma Omnia le titre Rochambeau, le public havanais, par son affluence et ses bravos, rend le meilleur hommage à ceux qui ont eu l'audace d'entreprendre ce travail gigantesque.

Grand Cinéma Gaumont En raison du Vendredi-Saint, et pour les répétitions générales de Pâques Rouges et d'Atlantis, aujourd'hui 10 avril.

Relache Demain samedi, 11 avril, à 8 h. 3/4, représentation en exclusivité des deux plus grands succès de l'année.

Atlantis Le drame de la mer le plus émouvant édité jusqu'ici. Ce film nous fait assister à l'engloutissement réel d'un grand paquebot et à toutes les phases angoissantes d'une épopée maritime qui est la fois le plus grand drame policier que l'on puisse imaginer, et reproduire d'une façon aussi réelle.

Les Paques Rouges de la série artistique « Gaumont-Monopole » Conte de temps jadis. Merveilleuse reconstitution historique, figuration considérable, entièrement en couleurs.

Un Forcené Se trouvant à boire dans le débit Lapart, rue des Drapiers, 30, un nommé Marcel Boquet, âgé de 48 ans, frontalier, demeurant rue Bazan, 34, se trouva si surexcité par l'alcool qu'il causa du scandale au point que le propriétaire du lieu dut requérir un agent pour l'expulser, car il menaçait de la frapper avec un bock.

Conférences et Cours Ligue Coloniale Française (Section du Havre). M. M. Prudhomme, directeur du Jardin Colonial, se tiendra samedi 11 avril de 11 h. 1/2 à midi 1/2 dans le bureau de la Ligue Coloniale Française (Bourse, escalier E), à la disposition de toutes les personnes qui désireraient lui demander des renseignements d'ordre économique sur les colonies françaises.

NOS CONSULTATIONS Ch. L. 2496. - Vous pouvez disposer de vos biens par testament.

Grand-Théâtre du Havre Direction A. VIGUIER (9e année) SAISON D'OPERA Du 18 Avril au 17 Mai (18 représentations)

TASLEAU DE LA TROUPE Administration MM. A. VIGUIER, Directeur-Administrateur. DEBRIE, Régisseur Général.

Opéra - Opéra-Comique - Traductions ARTISTES MM. FONTAINE, ténor de l'Opéra (Paris).

Administrative que seul le Conseil de Préfecture peut trancher. En conséquence il se déclare incompétent. Plaidèrent: Me Levevey, avocat (assisté de Me Souquet, avoué), pour le receveur municipal; Me Poussant, avocat (assisté de Me Renault, Thillard et Preschez), pour les propriétaires.

Les Dégâts de Lappin On sait que le cultivateur qui réclame des dommages-intérêts au propriétaire d'une chasse pour les dégâts causés par les lapins ne peut obtenir satisfaction que s'il établit que son adversaire a commis une faute soit en ne prenant pas toutes les mesures nécessaires pour parvenir à leur destruction.

NOS CONSULTATIONS Ch. L. 2496. - Vous pouvez disposer de vos biens par testament.

Grand-Théâtre du Havre Direction A. VIGUIER (9e année) SAISON D'OPERA Du 18 Avril au 17 Mai (18 représentations)

TASLEAU DE LA TROUPE Administration MM. A. VIGUIER, Directeur-Administrateur. DEBRIE, Régisseur Général.

Opéra - Opéra-Comique - Traductions ARTISTES MM. FONTAINE, ténor de l'Opéra (Paris).

Artistes en représentation Mlle LISE CHARNY, de l'Opéra, dans Samson et Dalila et Carmen.

Théâtre-Cirque Omnia CINEMA OMNIA PATHE Depuis mardi que figure sur l'affiche du Cinéma Omnia le titre Rochambeau, le public havanais, par son affluence et ses bravos, rend le meilleur hommage à ceux qui ont eu l'audace d'entreprendre ce travail gigantesque.

Grand Cinéma Gaumont En raison du Vendredi-Saint, et pour les répétitions générales de Pâques Rouges et d'Atlantis, aujourd'hui 10 avril.

Relache Demain samedi, 11 avril, à 8 h. 3/4, représentation en exclusivité des deux plus grands succès de l'année.

Atlantis Le drame de la mer le plus émouvant édité jusqu'ici. Ce film nous fait assister à l'engloutissement réel d'un grand paquebot et à toutes les phases angoissantes d'une épopée maritime qui est la fois le plus grand drame policier que l'on puisse imaginer, et reproduire d'une façon aussi réelle.

Les Paques Rouges de la série artistique « Gaumont-Monopole » Conte de temps jadis. Merveilleuse reconstitution historique, figuration considérable, entièrement en couleurs.

Un Forcené Se trouvant à boire dans le débit Lapart, rue des Drapiers, 30, un nommé Marcel Boquet, âgé de 48 ans, frontalier, demeurant rue Bazan, 34, se trouva si surexcité par l'alcool qu'il causa du scandale au point que le propriétaire du lieu dut requérir un agent pour l'expulser, car il menaçait de la frapper avec un bock.

Conférences et Cours Ligue Coloniale Française (Section du Havre). M. M. Prudhomme, directeur du Jardin Colonial, se tiendra samedi 11 avril de 11 h. 1/2 à midi 1/2 dans le bureau de la Ligue Coloniale Française (Bourse, escalier E), à la disposition de toutes les personnes qui désireraient lui demander des renseignements d'ordre économique sur les colonies françaises.

NOS CONSULTATIONS Ch. L. 2496. - Vous pouvez disposer de vos biens par testament.

Grand-Théâtre du Havre Direction A. VIGUIER (9e année) SAISON D'OPERA Du 18 Avril au 17 Mai (18 représentations)

TASLEAU DE LA TROUPE Administration MM. A. VIGUIER, Directeur-Administrateur. DEBRIE, Régisseur Général.

Opéra - Opéra-Comique - Traductions ARTISTES MM. FONTAINE, ténor de l'Opéra (Paris).

Halle à l'avoine, Halle au blé, Ecoles Langer et Garnot, Ecole Florentin-Léger, Pont du chemin de fer du Béquet, Moulin du Mesnil. Chacun de ces emplacements qui portera l'indication « réservé à l'affichage électoral » sera mis à la disposition de chaque candidat ou liste de candidats, ou personnes ou associations présentes au défendant des candidats, par ordre de déclaration de candidature pour les élections communales et par ordre de demande à la Mairie pour les autres élections.

Les Dégâts de Lappin On sait que le cultivateur qui réclame des dommages-intérêts au propriétaire d'une chasse pour les dégâts causés par les lapins ne peut obtenir satisfaction que s'il établit que son adversaire a commis une faute soit en ne prenant pas toutes les mesures nécessaires pour parvenir à leur destruction.

NOS CONSULTATIONS Ch. L. 2496. - Vous pouvez disposer de vos biens par testament.

Grand-Théâtre du Havre Direction A. VIGUIER (9e année) SAISON D'OPERA Du 18 Avril au 17 Mai (18 représentations)

TASLEAU DE LA TROUPE Administration MM. A. VIGUIER, Directeur-Administrateur. DEBRIE, Régisseur Général.

Opéra - Opéra-Comique - Traductions ARTISTES MM. FONTAINE, ténor de l'Opéra (Paris).

Artistes en représentation Mlle LISE CHARNY, de l'Opéra, dans Samson et Dalila et Carmen.

Théâtre-Cirque Omnia CINEMA OMNIA PATHE Depuis mardi que figure sur l'affiche du Cinéma Omnia le titre Rochambeau, le public havanais, par son affluence et ses bravos, rend le meilleur hommage à ceux qui ont eu l'audace d'entreprendre ce travail gigantesque.

Grand Cinéma Gaumont En raison du Vendredi-Saint, et pour les répétitions générales de Pâques Rouges et d'Atlantis, aujourd'hui 10 avril.

Relache Demain samedi, 11 avril, à 8 h. 3/4, représentation en exclusivité des deux plus grands succès de l'année.

Atlantis Le drame de la mer le plus émouvant édité jusqu'ici. Ce film nous fait assister à l'engloutissement réel d'un grand paquebot et à toutes les phases angoissantes d'une épopée maritime qui est la fois le plus grand drame policier que l'on puisse imaginer, et reproduire d'une façon aussi réelle.

Les Paques Rouges de la série artistique « Gaumont-Monopole » Conte de temps jadis. Merveilleuse reconstitution historique, figuration considérable, entièrement en couleurs.

Un Forcené Se trouvant à boire dans le débit Lapart, rue des Drapiers, 30, un nommé Marcel Boquet, âgé de 48 ans, frontalier, demeurant rue Bazan, 34, se trouva si surexcité par l'alcool qu'il causa du scandale au point que le propriétaire du lieu dut requérir un agent pour l'expulser, car il menaçait de la frapper avec un bock.

Conférences et Cours Ligue Coloniale Française (Section du Havre). M. M. Prudhomme, directeur du Jardin Colonial, se tiendra samedi 11 avril de 11 h. 1/2 à midi 1/2 dans le bureau de la Ligue Coloniale Française (Bourse, escalier E), à la disposition de toutes les personnes qui désireraient lui demander des renseignements d'ordre économique sur les colonies françaises.

NOS CONSULTATIONS Ch. L. 2496. - Vous pouvez disposer de vos biens par testament.

Grand-Théâtre du Havre Direction A. VIGUIER (9e année) SAISON D'OPERA Du 18 Avril au 17 Mai (18 représentations)

TASLEAU DE LA TROUPE Administration MM. A. VIGUIER, Directeur-Administrateur. DEBRIE, Régisseur Général.

Opéra - Opéra-Comique - Traductions ARTISTES MM. FONTAINE, ténor de l'Opéra (Paris).

Causés des pertes. - Voliers: Echoués, 21; abondés, 4; incendiés, 1; sombrés, 7; abandonnés, 4; condamnés, 3; démolis ou transformés en autres, 7; sans nouvelles, 5. Total: 46.

Cylindrage des Routes Des travaux de rechargement et de cylindrage de routes auront lieu du 14 au 18 avril. Charente n° 137, bornes de 31 à 38 kil., du 14 au 15 avril, Bierville.

Place Danton. - Fête du Roy d'Yvetot. - Comité d'organisation: MM. Jules Siegfried et Ansel, délégués; MM. Pétrot, Léon Meyer, Achet, conseillers généraux; Coly, conseiller d'arrondissement; Slatour, conseiller municipal; Jallages, négociant; Galle, négociant; Houllégre, pharmacien.

Cercle des Fermières de la Seine Inférieure. - Le Cercle des Fermières de la Seine Inférieure organisera cette année trois concours: 1° Un concours d'agriculture qui aura lieu à Yvetot à l'occasion du concours régional agricole et hippique de la société centrale d'agriculture et qui comportera 600 francs de prix en espèces. Une catégorie est spécialement réservée aux animaux présentés par les fermières.

Service des Eaux. - (Arrière-Plan). - Pour réparation de vannes, les conduites d'eau des rues Nere, de la Ferme (du n° 1 au n° 25), Bard (rue Nord), Mogador et Massieu-de-Clerval, seront fermées aujourd'hui vendredi à 10 heures du matin, et pendant quelques heures.

Bulletin des Sports U. S. F. S. A. Commission de Football Association Réunion du 7 Avril 1914 Présents: Bouris, Bidaux, Dubuc, Alcaume, Berlin.

Football Association Meeting International de Pâques La première journée Equipe du Havre contre Nottingham Magdala Terrain du HAC, à Savvic, à 4 heures

Bulletin des Sociétés Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce, au siège social, 8, rue Caligay. - Téléphone n° 220.

Les Enfants de l'Orne. - Assemblée générale du 5 avril. - Ont été nommés: MM. Leconte, président; G. L. Allard, secrétaire; M. L. Allard, trésorier; M. Savari, 40, rue de la Bourse; B. 21, rue Saint-Roch; Vasiline, 9, passage Bureau; M. P. 27, rue du Perrey; B. 7, rue de Montville; M. P. 7, rue de Montville.

Les Prévoyants de l'Avenir (33, 304, 1,097 sections). - Réunion de bureau vendredi soir à 9 heures, Hôtel de Ville, salle H. Assemblée générale obligatoire pour tous les sociétaires devant à l'Hôtel de Ville, le dimanche 19 avril, à 10 heures du matin, Salle des Gardes.

Groupes Amicaux des Trompettes du Havre. - Aujourd'hui vendredi, à 8 h. 45, répétition générale.

Société Havraise de Tambours et Clairons. - Ce soir, à 8 h. 45, répétition générale au nouveau local, 7, Allard, secrétaire, 85, rue d'Étretat, Lebalquier, trésorier, 433, rue de Normandie. Assesseurs: M. Savari, 40, rue de la Bourse; B. 21, rue Saint-Roch; Vasiline, 9, passage Bureau; M. P. 27, rue du Perrey; B. 7, rue de Montville; M. P. 7, rue de Montville.

Groupes Amicaux des Trompettes du Havre. - Aujourd'hui vendredi, à 8 h. 45, répétition générale.

Société Havraise de Tambours et Clairons. - Ce soir, à 8 h. 45, répétition générale au nouveau local, 7, Allard, secrétaire, 85, rue d'Étretat, Lebalquier, trésorier, 433, rue de Normandie. Assesseurs: M. Savari, 40, rue de la Bourse; B. 21, rue Saint-Roch; Vasiline, 9, passage Bureau; M. P. 27, rue du Perrey; B. 7, rue de Montville; M. P. 7, rue de Montville.

Groupes Amicaux des Trompettes du Havre. - Aujourd'hui vendredi, à 8 h. 45, répétition générale.

Société Havraise de Tambours et Clairons. - Ce soir, à 8 h. 45, répétition générale au nouveau local, 7, Allard, secrétaire, 85, rue d'Étretat, Lebalquier, trésorier, 433, rue de Normandie. Assesseurs: M. Savari, 40, rue de la Bourse; B. 21, rue Saint-Roch; Vasiline, 9, passage Bureau; M. P. 27, rue du Perrey; B. 7, rue de Montville; M. P. 7, rue de Montville.

Groupes Amicaux des Trompettes du Havre. - Aujourd'hui vendredi, à 8 h. 45, répétition générale.

Société Havraise de Tambours et Clairons. - Ce soir, à 8 h. 45, répétition générale au nouveau local, 7, Allard, secrétaire, 85, rue d'Étretat, Lebalquier, trésorier, 433, rue de Normandie. Assesseurs: M. Savari, 40, rue de la Bourse; B. 21, rue Saint-Roch; Vasiline, 9, passage Bureau; M. P. 27, rue du Perrey; B. 7, rue de Montville; M. P. 7, rue de Montville.

Droguerie - Couleurs Pointures broyées - Huites grasses FOURNITURES POUR NAVIRES BRASSERIE DE MÉNAGE SAVONS LESSIVES - AMIDONS A. PIMARE & Co 14, place des Halles-Centrales Téléphone: 520

Paumelle, Accard, Lecœur, Duboc, Noël, Richard, Lebourg, Doublet, ...

Les joueurs suivants susceptibles de jouer en 4^e équipe sont priés de se tenir à la disposition du club pour les journées de dimanche et lundi.

Havre-Sports. — Réunion ce soir, à 9 heures, à la Grande Terrasse, les joueurs qui ne sont pas en règle avec le trésorier sont spécialement convoqués.

Football Rugby Match Interscolaire. — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, c'est demain qu'aura lieu sur le terrain du Havre-Athletic-Club, à Sainville (et non à Bierville, comme il avait été annoncé précédemment).

Les équipes seront ainsi composées : St-Joseph (blanc), R. Hallot, Ed. Hallot, F. Lefebvre, J. Eloy, J. Hallot, Bony, Renu, Grouillet, P. Lefebvre, H. Lefebvre (cap.), M. Eloy, F. Mason, H. Hallot, Dupont, ...

Avant ce match, les équipes secondes joueront un match amical à 1 h. 45. Lycée, Foliot, Bouchard, Lucas, Adam, Allouin, R. Bricks, Hebert, Magnan, Lamy, Loiseau, Champoud, Bouffre, Bastos, Leroy, Remy, Gatand.

Il R.C. (1) contre Club Athlétique de la Société Générale, à 2 heures (Champion de Paris, 2^e série).

H.A.C. (mixte) contre Club Sportif de Meaux (1), à 3 h. 30.

Dimanche prochain, terrain de Sainville. Les amateurs de rugby auront, dimanche prochain, l'occasion d'assister à deux rencontres des plus intéressantes.

En effet, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En outre, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En effet, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En outre, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En effet, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En outre, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En effet, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En outre, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En effet, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En outre, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En effet, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En outre, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En effet, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En outre, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En effet, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En outre, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En effet, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En outre, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En effet, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En outre, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En effet, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En outre, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En effet, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En outre, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En effet, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

En outre, le Club Athlétique de la Société Générale, champion de Paris de 2^e série, et le Club Sportif de Meaux, champion de France de 2^e série du Comité de Paris, rencontreront les équipes des deux clubs locaux en cours de la même réunion, sur le terrain de Sainville qui sera, ce jour-là, rendez-vous de tous les sportsmen havrais.

Cyclisme La Renaissance Cycliste Havraise. — Une sortie officielle aura lieu le lundi de Pâques, à 2 h. 1/2 précises du soir.

Union Vélocipédique Sainvilloise. — L'U.V.S. rappelle aux sociétaires ainsi qu'aux personnes accompagnant la Société pour l'excursion du dimanche de Pâques sur Canche-en-Gaux, qu'ils doivent se trouver à 7 h. 3/4, au siège social, Café Guidi, 131, rue de la Cavée-Verte, Sainville.

Jeune Pédale Cravillaise. — Dimanche dernier, la J.P.C. faisait courir sa course de classement sur 40 kilomètres qui donna les résultats suivants :

1. Gustin, 2. Guyot à une roue, 3. Richard, 4. Gougeon, 5. Sébaste, 6. Thiébaud, 7. Pierrard, 8. Mercier, 9. Picard, 10. Vasseur, 9. Salmon.

Les coureurs furent gênés au retour par un vent de tempête ce qui amena des défections nombreuses.

Poids et Halteres Hallsport Club du Havre. — Par assemblée générale en date du 7 courant, le bureau de la Société a été modifié ainsi qu'il suit :

Président, M. Varille; vice-président, M. de Canton; secrétaire, M. Le Guyon; trésorier, M. Gougeon; moniteurs, M. Frandsen, M. Moret, M. Morin, M. Duparc, M. Raab; conservateur du matériel, M. Sommer.

Ce soir, entraînement pour tous les membres de 8 h. 30 à 10 h. 30.

Boxing-Club du Havre. — Ce soir vendredi à 8 h. 30 du soir, réunion des membres du bureau au Ring du "Boxing-Club", 45, rue du Docteur-Gibbert.

Tous les mardis et vendredis, de 6 heures à 7 h. 30 du soir, cours par le professeur amateur Georges Aspa.

De 8 heures à 10 heures, entraînement et cours populaires par le professeur Chesnel.

Courses à Eugénie Jeudi 9 Avril. — Prix de Poissy (à vendre sur enchères). — 3.000 fr. — Distance : 2.000 mètres. — 1. Avoca, à M. L.ieux (Sharp). — 2. Gysy (Legroux). — 3. Briseroche (Domen).

Non placés : Ribère II, Morning Glass, Manon, deux Malgache, 5.000 fr. — Distance : 2.400 mètres. — 1. Fortika, à M. de Gheest U. Reiff. — 2. Lourer (Sharp). — 3. Cioeron (Gauthier).

Non placés : Naville, Galliard, Grou, Monmouth. Prix de Santeuil. — 4.000 fr. — Distance : 1.000 mètres. — 1. Altalia, à M. Finney (Garner). — 2. Discipline (Sharp). — 3. Océide (Mac Guel).

Non placés : Salanio, Torch, Elvira III, Silver Queen, Filie à Papa. Prix Le-Blois. — 50.000 francs. (En outre, 1.500 fr. à l'éleveur). — Distance : 2.500 mètres. — 1. Piripiol, à M. J. Rutgers Le Roy (O'Neill). — 2. Discipline (Sharp). — 3. Liberté (Fresson).

Non placés : Bénédicte de Soula, Rosimond, Opoli, Sainte Gemme. Prix de Lessard-Chêne. — (Handicap). — 5.000 francs. — Distance : 4.000 mètres. — 1. Rikuit, à M. Achille Fond (Milton Henry). — 2. Ginko (Borelli). — 3. Fozzia (O'Neill).

Non placés : Tattou, Fleur du Val, Héthelbelle, Rave Noire, Sigvaldi, Moulis II, Hongrie II, Cordova, Minuit Tapint. Prix Le-Justicier. — 5.000 francs. — Distance : 1.900 mètres. — 1. Quaker (Garner). — 2. Suffisante (O'Neill).

Non placés : Esmér, Vallon d'Or, Amadus, Bloc Nola. Résultats Pari mutuel.

Table with columns: CHEVAUX, PESAGE 10 fr., PELERUSE 5 fr., gagnant, placé, gagnant, placé. Rows include 1^{re} Course - 10 part, 2^e Course - 7 part, 3^e Course - 8 part, 4^e Course - 7 part, 5^e Course - 12 part, 6^e Course - 6 part.

PRONOSTICS DE LA PRESSE. — Saint-Cloud, 10 Avril. — Prix Iris. — Paris-Sport... Ec. Ory, L'Arlésienne. — La Liberté... Ec. Ory, L'Arlésienne.

Prix d'Avril. — Paris-Sport... Liliane Leyburn, Lapin. — La Liberté... Liliane Leyburn, Lapin.

Prix Nigrier. — Paris-Sport... Kieher, Korno. — La Liberté... Kieher, Korno.

Prix Hémine. — Paris-Sport... Louvois, Lionne. — La Liberté... Louvois, Lionne.

Prix Des Berges. — Paris-Sport... Kiss Me Qu., Kyrie II. — La Liberté... Kiss Me Qu., Kyrie II.

Prix De La Colonne. — Paris-Sport... Justesse, Yekou. — La Liberté... Justesse, Yekou.

Prix De Bernay. — Paris-Sport... Hulan, Jour d'Espoir. — La Liberté... Hulan, Jour d'Espoir.

Nouvelles Diverses Une inculpée tuée à coups de couteau. — On annonce que la nommée Marie Cluzel, 32 ans, aburgée à Riom, qui devait comparaître devant la cour d'assises de Riom, sous l'inculpation de complicité de vol qualifié, vient d'être assassinée à coups de couteau. Son corps a été ensuite jeté dans un mare.

Marie Cluzel avait dénoncé plusieurs des cambrioleurs dont elle était la complice par écrit; tout fait donc supposer qu'elle a été assassinée par vengeance; peut-être aussi craignait-on qu'elle ne fit de nouvelles révélations devant la cour d'assises.

Marie Cluzel a reçu six coups de couteau, le larynx a été tranché et la tête est presque séparée du tronc.

D'après l'état des lieux, elle dut s'enfuir contre ses agresseurs une lutte violente.

Cadavre sans Tête sur la Voie. — Dans la nuit de mardi à mercredi, peu après le passage de l'express 52, de Vintimille à Paris, des employés de la gare de Brunoy trouvaient sur les voies de la ligne de Lyon, près du pont du Réveil, un homme décapité dont le cadavre était engagé dans les fils des signaux; après quelques recherches, la tête fut découverte à peu de distance.

La gendarmerie de Brunoy fut aussitôt prévenue et ouvrit une première enquête.

Tout ce qu'on a pu établir, c'est l'identité du décapité : Emile Pilliat, exerçant la profession de tourneur-décolleur, ouvrier de Belfort. Il a été identifié grâce à son livret militaire qu'il portait sur lui, ainsi qu'à de nombreuses lettres et un billet de chemin de fer de 3^e classe de Montbéliard à Paris, pris le 6 avril.

Le docteur Paul, médecin légiste, a procédé à l'autopsie du corps, qui est laissé provisoirement à la morgue de Brunoy, en attendant que la famille du malheureux soit venue le reconnaître. L'opération, pratiquée en présence des magistrats du parquet de Corbeil, a établi que la mort était due uniquement à la chute du corps sur le ballast. La décapitation a été produite par un choc très violent contre les poteaux de transmission des fils télégraphiques.

M. Bichon, chef de la première brigade mobile de la Sûreté générale, s'est rendu, de son côté, à la gare de Lyon, pour visiter l'express 52 qui avait été remis sur une voie de garage.

L'enquête du magistrat a permis d'établir, d'une façon formelle, que Emile Pilliat est tombé de l'express de Vintimille qui arrive à Paris à minuit.

ÉVITEZ LA CONSTIPATION. — La Tisane américaine des Shakers guérit la constipation d'une manière suave mais radicale. Elle tonifie et fortifie l'estomac et régularise les fonctions du foie et des intestins d'une façon vraiment merveilleuse.

Elle fait disparaître les douleurs après les repas, les maux de tête, les flatulences, et autres maux analogues. En vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Fayau, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

BULLETIN FINANCIER. — Paris, 9 avril. — A la veille de quatre jours consécutifs de chômage, les transactions ont été encore plus clairsemées que précédemment.

Le marché s'est montré cependant relativement ferme. La rente française s'améliore à 88 73.

L'Extérieure espagnole cote 88 65, l'Italien 95 65, le Turc 84 92 et le Serbe 41.

Les fonds russes s'inscrivent : le 3 0/0 1891 à 73 50, le 5 0/0 1906 à 103 90, le 4 1/2 1909 à 95 55 et le Consolidé à 88 65.

Nos Sociétés de crédit sont calmes. La Banque de Paris termine à 1.037, le Comptoir d'Escompte à 440, le Crédit Foncier à 82, le Crédit Lyonnais à 1.616 et la Société Générale à 590.

Dans le groupe des Chemins de fer français, l'Est est à 928 et le Nord à 1.711.

Le Rio-Tinto fait 1.487.

ÉTAT CIVIL DU HAVRE. — NAISSANCES. — Du 9 avril. — Simone ROGER, rue de Tourneville, 41; Emilien et Georges MORIN (jumeaux), rue Collard, 21; Simone DONNET, rue Malherbe, 35; Renée LEVARGIS, rue Chateaugay, 48; Georgette LE FEVRE, rue de Montivilliers, 46; Henri MARTIN, rue de la Fontaine, 23; Yves POUQUIN, rue Bazan, 39; Simone LE ROY, rue de Mexico, 28 bis; Maurice CHEVALIER, rue de l'Alma, 51; Angèle FOULGONNE, rue Lesueur, 76; Alice LEMARQUIS, rue de Biche, 4; Madeleine BAZIN, rue Augustin-Normand, 106; Rosalie LARVOR, quai de Sèze, 49.

Le plus Grand Choix TISSANDIER. — 3, Bd de Strasbourg (tel. 93) VOITURES des 25 fr. CYCLES GOUDRY-RADO 165 - Valeur réelle de 240 fr.

A l'imprimerie du Journal LE HAVRE 85, RUE FORTNELLE. — LETTRES DE MARIAGE. — Billets de Naissance.

DECES. — Du 9 avril. — Joséphine LALORY, épouse RANAULEUX, 62 ans, sans profession, rue Gustave-Brindou, 92; Nicolas RUPPEL, 67 ans, terrassier, à Gravelly; Adrienne CARLIN, épouse LEMAYRE, 21 ans, journalière, rue Hilaire-Colombel, 31; Antoinette LAUNAY, 3 mois, rue J.-J.-Rousseau, 112; Georges SEIGNEUR, 45 ans, journaliste, Morgue; Jules LARAY, 41 ans, chaudronnier, rue Kléber, 23; Louis LETELLIER, 2 mois 1/2, rue Clévis, 30; Charles LAMOTTE, 50 ans, marchand, cours de la République, 43; Nelly DURAND, 44 ans, rue de la Cité-Havraise, 14.

Spécialité de Deuil A L'ORPHELIN, 13-15, rue Thiers. — Deuil complet en 12 heures. — Sur demande, une personne initiée au deuil peut choisir à volonté. — TELEPHONE 93.

Vous êtes prié de vouloir bien assister au convoi et service de Monsieur Gustave BEREULT. — Ancien Négociant. — Médaille de 1870-71. — Décédé à Caen, 7^e rue Mûnque, le 8 avril 1914, dans sa 65^e année, muni des sacrements de l'Eglise.

Qui auront lieu le samedi 11 courant, à une heure et demie du soir, en l'église Notre-Dame de Caen, et à l'inhumation qui aura lieu le même jour à Evoville (Calvados), dans la sépulture de famille.

De la part de : M^{me} Gustave BEREULT, née MAILLARD, veuve; M^{me} Paul BEREULT; M^{me} Robert BEREULT, ses Fils; M^{me} Germaine BEREULT; M^{me} Annie BEREULT, ses Filles; M^{me} Yvonne Alexis MAILLARD, sa Belle-Mère; M^{me} et M^{me} Victor BEREULT et leur Fille; M^{me} et M^{me} Marie BOSSARD; M^{me} et M^{me} René BOSSARD, ses Cousins et Cousinses.

Les Familles PRIME, BERTHELOT et les Amis. — PRIEZ DIEU POUR LUI. — Des Voitures seront à la disposition des personnes qui voudront bien assister à l'inhumation à Evoville.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Un service religieux sera célébré le lundi 9 avril, à 9 heures du matin, en l'église Notre-Dame de Caen.

M^{me} et M^{me} Alfred MAYR; M^{me} et M^{me} Alfred LEBONNIER et leurs Enfants; M^{me} et M^{me} Emile GEORGEAULT et leurs Enfants, et les Amis, prient leurs amis et connaissances de leur vouloir assister au convoi et inhumation de Mademoiselle Marie MAYR.

décédée le jeudi 9 courant, à 7 h. 1/2 du matin, qui auront lieu le samedi 11 courant, à 4 h. 1/2 du soir, en l'église de la Madeleine à Paris.

Le convoi se réunira à l'Hôtel Pasteur. — Le présent avis tiendra lieu de lettre d'invitation. (6319)

Société de Secours Mutuels des Employés et Ouvriers des Docks-Entrepôts du Havre. — Messieurs les Sociétaires sont priés d'assister aux obsèques de Monsieur Emile HULBERT. — Membre actif.

qui auront lieu aujourd'hui, vendredi 10 courant, à 1 h. 1/2 du soir, en l'église Saint-Vincent-de-Paul.

On se réunira au domicile mortuaire, 9, rue des Carrières. — Le président : A. VIGIERARD. (6318)

Société de Secours Mutuels (l'Union du Havre). — MM. les sociétaires sont priés d'assister à l'inhumation de Monsieur Eugène DISTEL.

qui aura lieu aujourd'hui, vendredi, à 3 heures du soir.

Reunion au domicile mortuaire, rue Thiers, 12, à Sainville. — Le Président, E. WIN-ESHEIM.

M^{me} Charles GUILLEMERD, sa Veuve; M^{me} Claire GUILLEMERD; M^{me} et M^{me} Charles GUILLEMERD; M^{me} André GUILLEMERD, ses Enfants; M^{me} Marcel GUILLEMERD, ses Enfants; M^{me} Pierre GUILLEMERD; M^{me} André GUILLEMERD et ses Enfants; M^{me} Veuve LEGAY, née DESCHAMPS, et ses Enfants; M^{me} Veuve ROUSSELIN, née DESCHAMPS, et ses Enfants; M^{me} Veuve Edouard DESCHAMPS et sa Fille; M^{me} Léon DESCHAMPS et ses Enfants, ses Frères, beaux Frères et beaux-Sœurs; M^{me} et M^{me} CARPENTIER, née GUILLEMERD; M^{me} et M^{me} Alexandrine GUILLEMERD, ses Neveux et Nièces.

Les Familles GUILLEMERD, DESCHAMPS, AUZOU, CANIVET et les Amis. — Remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Charles-Frédéric GUILLEMERD. — Renteur.

EAU des CARMES BOYER Digestive. — Après le repas dans une infusion.

DEUIL EN 24 HEURES pour Messieurs et Dames A LA DRAPERIE D'ELBEUF. — Fournisseur de l'Union Economique.

AVIS. — Agréé, chef de service à l'Hôpital Pasteur, reçoit tous les jours de 2 à 4 h. 7, Rue Thiers. — Traitements Spéciaux. — Prix modérés (Rayons X).

UN CONSEIL AUX HERNIEUX. — Si vous êtes atteint de hernie, ne restez pas sans bandage. — Mais si votre bandage vous gêne, ne vous résignez sous aucun prétexte à en ôter la présence.

Sous la pression excessive et mal dirigée des mauvais bandages, l'anneau herniaire ne fait que se dilater davantage et votre hernie grossira ou s'étranglera tôt ou tard.

Si vous voulez sauvegarder votre santé et votre bien-être, vous devez avoir recours aux nouveaux Appareils brevetés de A. CLAVIERIE, qui seuls pourront assurer la contention intégrale et la réduction définitive de votre hernie, en vous permettant de vous livrer sans aucune gêne à l'exercice de votre profession.

Recommandés par plus de 5.000 Docteurs médecins, appliqués à plus de deux millions de blessés, les Appareils CLAVIERIE sont les seuls qui ont obtenu les plus hautes récompenses aux dernières Expositions universelles de Turin (1911), de Londres (1903) et de Gand (1913).

C'est aussi les seuls universellement considérés comme capables de favoriser toutes les chances de guérison définitive.

Ansi nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que M. CLAVIERIE est actuellement de passage dans notre contrée et nous les engageons vivement à profiter de la haute compétence et des conseils avisés de ce célèbre spécialiste qui recevra de 9 h. à 5 h. :

Yvetot, lundi 13 avril, Hôtel de Viccamp. — Yvetot, mercredi 15, Hôtel des Victoires. — Le Havre, dimanche 19, Hôtel des Négociants (5, rue Cornille).

Caen, jeudi 23, Hôtel du Châp d'Or. — Rouen, vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26, Hôtel des Carmes (place des Carmes).

"Traité de la Hernie", des "Varices" et des "Affections Abdominales", conseils et renseignements gratuits et discrets. A. CLAVIERIE, 234, rue Saint-Martin, R (6183)

Compagnie des Docks-Entrepôts du Havre. — Société anonyme au capital de 5.750.000 francs. — Siège social : 22, rue Drouot, Paris.

L'Assemblée générale des Actionnaires du 30 mars 1914 a fixé les intérêts et dividendes de l'exercice 1913, payable à partir du 1^{er} mai 1914, à 75 fr. par action de capital nominative, net d'impôt.

71 fr. 17 par action de capital au porteur, droits de transmission déduits; 50 fr. par action de jouissance nominative net d'impôt.

72 fr. 72 par action de jouissance au porteur, droits de transmission déduits.

Les intérêts et dividendes des actions sont payables à Paris, 22, rue de Provence, chez M. Perier et C^o, et au Havre, à la Direction des Docks-Entrepôts.

A la suite de l'Assemblée, il a été procédé au tirage au sort de : 1^{er} 94 Actions remboursables à 500 fr. à partir du 1^{er} mai 1914, à Paris, 22, rue Drouot, et à la Direction des Docks-Entrepôts du Havre; 2^o 250 Obligations remboursables à partir du 1^{er} juillet 1914, à Paris, chez M. de Rothschild, frères et C^o, et à la Direction des Docks-Entrepôts du Havre, à raison de 500 fr. moins l'impôt de 40/100 sur prime de remboursement, soit net, 91 fr. 60.

Des listes de tirage sont à la disposition des actionnaires et obligataires qui en feront la demande à la Direction ou au Siège social, Paris, le 31 mars 1914. R (6319)

THEATRE-CIRQUE OMNIA. — Boulevard de Strasbourg. — AUJOURD'HUI CINÉMA OMNIA PATHÉ. — 4 h. 3/4, Soirée. — Matinée : DIMANCHES ET JUDIS à 3 h.

Services Maritimes BRETEL Frères. — HAVRE à CHERBOURG & SAINT-VAAST. — Mois d'AVRIL. — HAVRE à CHERBOURG & SAINT-VAAST. — 10 Jeudi... 11 h. 30

